



LE PLAISIR D'APPRENDRE
J'EMBARQUE
QUAND ÇA ME RESSEMBLE

CAHIER DE MISE
EN ŒUVRE

PROGRAMME D'AIDE POUR FAVORISER LE RETOUR EN FORMATION DES 16-24 ANS



Programme issu du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation.

**CAHIER DE MISE
EN ŒUVRE**

Coordination au ministère de l'Éducation : Lino Mastriani
Recherche et rédaction : Hélène Tremblay
Analyse et traitement des données : Luc Beauchesne, Gaston Sylvain

Collaboration :
Ministère de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Bureau de Solidarité jeunesse
Réseau des carrefours jeunesse-emploi
Fédération des commissions scolaires du Québec

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2004-03-00652

ISBN 2-550-42349-6

Dépôt légal-Bibliothèque nationale du Québec, 2004

1	Le contexte	2
2	Pourquoi un tel programme ?	3
2.1	Des jeunes qui quittent la formation générale des jeunes sans avoir obtenu de diplôme	3
2.2	Des risques plus élevés en milieux défavorisés	5
2.3	Des innovations à reconnaître à l'éducation des adultes	6
2.4	La nécessité d'intensifier les efforts pour amener certains jeunes à reprendre les études	6
3	Des services de formation et d'accompagnement adaptés aux besoins des jeunes adultes n'utilisant pas les services de formation des commissions scolaires	8
3.1	Le partage d'un but	8
3.2	Les cibles du Programme	8
3.3	Des objectifs communs	9
4	Les facteurs qui influencent la réussite scolaire des jeunes adultes	10
5	Des conditions à considérer	12
5.1	L'approche écosystémique	12
5.2	Le partenariat	12
5.3	Le capital social	13
5.4	L'autonomisation (<i>empowerment</i>) ou le pouvoir d'agir	13
5.5	Des aspects à considérer pour la mise en place d'environnements éducatifs adaptés	14
6	Le rôle des acteurs à tous les paliers	15
6.1	Le comité interministériel de suivi	15
6.2	L'équipe régionale de suivi	16
6.3	La commission scolaire	16
6.4	L'équipe locale des partenaires	16
7	Des productions concrètes	17
7.1	Des connaissances dans le domaine basées sur la recherche et la pratique	17
7.2	Un portrait du territoire	17
7.3	Un plan d'action et une entente de partenariat	17
7.4	Un rapport annuel d'activité	18
7.5	Un transfert des connaissances	18
7.6	Un rapport d'évaluation final	18
8	L'information à transmettre au ministère de l'Éducation	19
9	La mise en œuvre du Programme	19
10	La nature de l'intervention du ministère de l'Éducation	20
10.1	Le soutien financier	20
10.2	Le versement de l'allocation	20
10.3	Le soutien à la réalisation	21
11	L'évaluation du Programme	21
12	Pour obtenir des renseignements	22



Conformément aux orientations de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et aux mesures prévues dans le plan d'action qui en découle, le ministère de l'Éducation a été convié à mettre en place, en collaboration avec les partenaires concernés, des moyens destinés à faciliter le retour en formation des jeunes adultes décrocheurs et décrocheuses scolaires ou faiblement scolarisés. Les moyens privilégiés devaient donner à ces jeunes la possibilité de parfaire leur formation de base et d'entreprendre une démarche pour s'intégrer de façon stable à la collectivité et au marché du travail.

Le Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans s'inscrit dans la foulée des actions nées de la volonté du gouvernement d'augmenter, de façon importante, la formation de base de la population québécoise. Certaines des mesures préconisées pour réaliser cet objectif sont proposées dans le Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue. On y recommande notamment que, de façon à tenir compte des besoins et des caractéristiques des personnes adultes et à favoriser ainsi leur participation aux activités de formation, les modes et les lieux de formation soient diversifiés et adaptés en fonction des besoins des populations visées, et cela, pour l'ensemble des partenaires de l'éducation des adultes et de la formation continue qui travaillent en formation de base.

Le Programme se réalisera grâce à une entente de partenariat entre les commissions scolaires, les centres locaux d'emploi, les ressources externes associées à la formation des jeunes adultes et d'autres partenaires, tels que les centres jeunesse, les centres locaux de services communautaires et les carrefours jeunesse-emploi.

Les commissions scolaires et leurs partenaires de la communauté sont invités à proposer, en s'inspirant du modèle de Solidarité jeunesse, des services de formation et d'accompagnement adaptés à la situation et aux besoins des jeunes décrocheurs et décrocheuses scolaires ou faiblement scolarisés âgés de 16 à 24 ans.

Ces services de formation et d'accompagnement prendront des formes différentes en fonction des besoins et des caractéristiques des diverses populations de jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans qui ne détiennent pas de diplôme du secondaire (DEP, DES) et qui, compte tenu de leurs caractéristiques, de leur passé scolaire ainsi que de leur situation personnelle, familiale, sociale et professionnelle, n'utilisent pas les services offerts actuellement en formation générale et en formation professionnelle par les commissions scolaires. Ces jeunes sont en emploi, au chômage, prestataires de la sécurité du revenu ou n'ont pas de soutien financier. Certains assument des responsabilités parentales, d'autres vivent dans la rue.



L'absence d'un diplôme du secondaire peut constituer pour les jeunes adultes un obstacle à leur intégration sociale et professionnelle¹ ainsi qu'à la poursuite de leur formation et peut également, pour certains, contribuer à la dépendance économique, à l'exclusion sociale et à la pauvreté. En 2001, près de 249 000 jeunes âgés de 16 à 24 ans, c'est-à-dire 29 p. 100 des jeunes de ce groupe d'âge, ne détenaient pas de diplôme du secondaire. Une proportion importante de ces jeunes, soit 64 p. 100 d'entre eux, utilisaient les services offerts en formation générale, des jeunes et des adultes, et en formation professionnelle.

La situation professionnelle, familiale et économique des jeunes âgés de 16 à 24 ans sans diplôme était diversifiée. En 2001, près de 50 000 jeunes âgés de 16 à 24 ans sans diplôme, soit 20 p. 100 des jeunes de ce groupe d'âge, travaillaient à temps plein. Environ 37 000, soit 15 p. 100 d'entre eux, travaillaient à temps partiel et 24 000, soit 10 p. 100 d'entre eux, étaient chômeurs. Enfin, 20 000 jeunes, soit 8 p. 100 de ceux-ci, avaient un, deux ou trois enfants. Mentionnons que près de 56 p. 100 des jeunes adultes sans diplôme ayant un ou des enfants vivaient sous le seuil de faible revenu.

3 >

2.1 DES JEUNES QUI QUITTENT LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES SANS AVOIR OBTENU DE DIPLÔME

En 2001, près de 154 000 jeunes² âgés de 16 à 24 ans ne détenaient pas de diplôme du secondaire et n'étudiaient plus au secteur des jeunes dans le réseau public. De ce nombre, un peu moins du deux tiers étaient des garçons. Le taux de décrochage scolaire³ des jeunes âgés de 16 à 24 ans suivait alors une courbe ascendante avec l'âge : il s'établissait à 9,8 p. 100 chez les jeunes âgés de 17 ans, à 17,2 p. 100 chez les jeunes de 18 ans et à 19,9 p. 100 chez les jeunes de 20 ans. Davantage de garçons que de filles décrochaient du système scolaire, et ce, peu importe l'âge⁴. En 2001, 21,2 p. 100 des garçons âgés de 18 ans étaient en situation de décrochage, comparativement 13 p. 100 des filles de cet âge⁵.

1. Depuis 1990, la situation de l'emploi est plus favorable aux titulaires de diplôme d'études postsecondaires ou universitaires. Malgré une augmentation de 451 000 emplois depuis 1990, on ne constate que des pertes d'emplois pour ceux et celles qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires (-31,7 p. 100) ainsi que ceux et celles qui n'ont réussi que des études secondaires (-4 p. 100) et on n'observe que des gains pour ceux et celles qui ont réussi au moins une partie des études postsecondaires (13 p. 100), ceux et celles qui les ont terminées (50 p. 100) ainsi que ceux et celles qui ont terminé des études universitaires (66 p. 100). Ministère de l'Éducation du Québec (2002), *Indicateurs de l'éducation*, Fiche 6.1

2. On a établi cette population en soustrayant du nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans sans diplôme (Statistique Canada, 2001) le nombre de personnes âgées de 16 à 24 ans qui ne détenaient pas de diplôme et étaient inscrites en formation générale des jeunes dans le réseau public.

3. Le taux de décrochage scolaire donné ici représente la proportion des personnes de cet âge qui, à un moment donné, ne détenaient pas de diplôme et ne fréquentaient pas l'école.

4. Ministère de l'Éducation du Québec (2003), Direction des statistiques et des études quantitatives, Données non publiées. *Indicateurs de l'éducation*, Fiche 2.6

5. Ministère de l'Éducation du Québec (2003), *Indicateurs de l'éducation*, Fiche 2.6.

Mentionnons que, depuis 1989, la tendance globale du décrochage scolaire est à la baisse. Chez les jeunes de 17 ans, le taux est passé de 18,5 p. 100 en 1989 à 9,8 p. 100 en 2001 et, chez ceux de 19 ans, il est passé de 27,1 p. 100 à 18,8 p. 100 durant la même période.

Selon une enquête menée auprès des jeunes ayant quitté l'école sans avoir obtenu de diplôme du secondaire⁶, les motifs d'ordre scolaire sont ceux le plus souvent invoqués par l'ensemble des répondantes et des répondants (41,7 p. 100) pour expliquer leur décrochage (43,6 p. 100 des garçons et 41,7 p. 100 des filles). Viennent ensuite les motifs liés au travail, qui ont été nommés par 27,3 p. 100 des personnes interrogées (33,7 p. 100 des garçons et 16,6 p. 100 des filles). Enfin, des raisons personnelles ou familiales ont été mentionnées par 16,9 p. 100 des répondantes et des répondants (9,4 p. 100 des garçons et 29,1 p. 100 des filles).

Il semble que les raisons du décrochage diffèrent pour les garçons et pour les filles. Les garçons sont plus nombreux à mentionner le travail à temps plein et les gains financiers comme principales raisons pouvant expliquer l'abandon de leurs études avant l'obtention du diplôme. Les jeunes femmes sont quant à elles plus nombreuses à mentionner les motifs personnels ou familiaux, les responsabilités familiales et la grossesse comme principales raisons pour lesquelles elles se voient dans l'obligation d'abandonner l'école avant d'obtenir leur diplôme⁷.

Une étude⁸ menée par la Direction de la recherche du Ministère auprès de 1 705 non diplômés de la formation générale et professionnelle un an après leur abandon des études secondaires démontre une diversité de situations socioprofessionnelles. D'après les constats que les auteurs ont dégagés, 68 p. 100 de ces jeunes sont soit sur le marché du travail (42 p. 100 de ces derniers), soit aux études (25 p. 100 d'entre eux), alors qu'ils sont à la recherche d'un emploi et en période d'inactivité dans des proportions respectives de 21 p. 100 et 11 p.100.

6. Développement des ressources humaines du Canada (2003), *Enquête longitudinale canadienne auprès des jeunes en transition*, p. 44.

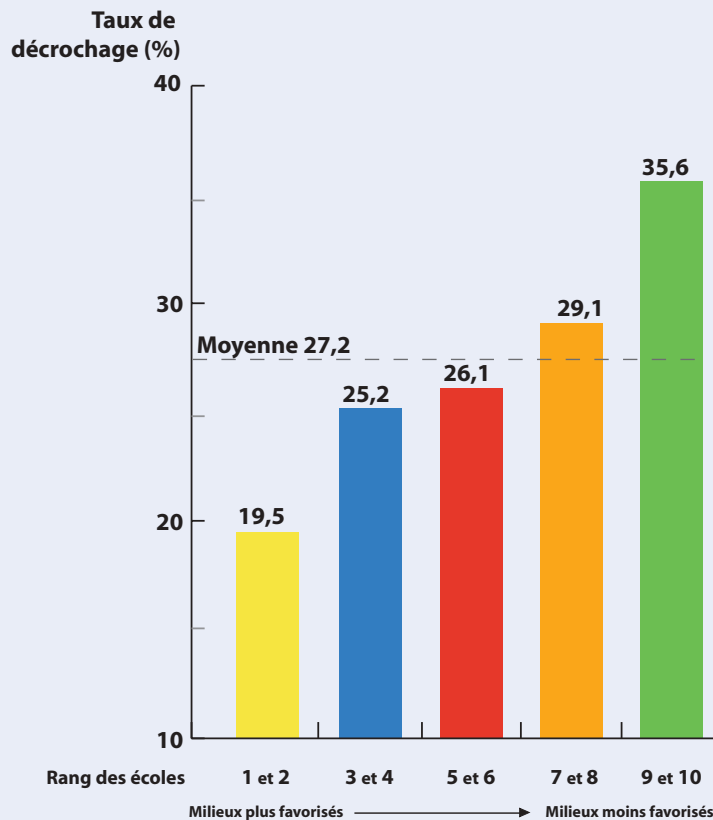
7. Développement des ressources humaines du Canada (2001), *Enquête longitudinale canadienne auprès des jeunes en transition*, p. 44.

8. Ministère de l'Éducation du Québec (1997), *La situation des jeunes diplômés de l'école secondaire*, sous la direction de Diane Charest, [<http://www.meq.gouv.qc.ca/drech/situat97.pdf>].

2.2 DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS EN MILIEUX DÉFAVORISÉS

Malgré le fait que des jeunes de tous les milieux abandonnent l'école sans avoir obtenu de diplôme, il demeure qu'un nombre important de ceux-ci sont issus de milieux socioéconomiques défavorisés. Ces milieux comptent un plus grand pourcentage de jeunes dans cette situation. Ainsi, en 2000-2001 dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec, 27,2 p. 100⁹ des sortants et sortantes en formation générale des jeunes abandonnaient l'école sans avoir obtenu de diplôme. Mais c'est dans les milieux défavorisés que l'on observe le taux de sorties sans diplôme le plus élevé, soit 36,6 p. 100.

FIGURE 1 Taux de décrochage selon le milieu socioéconomique (2000-2001)



Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et études quantitatives

9. Ce pourcentage correspond à la proportion des sortants et sortantes de la formation générale des jeunes, en 2000-2001, qui n'ont pas obtenu de diplôme. Les sortants et sortantes sans diplôme sont ceux qui n'obtiennent pas de diplôme durant l'année et ne sont pas réinscrits l'année suivante. L'ensemble des sortants et sortantes comprend ces sortants et sortantes sans diplôme ainsi que les diplômés et diplômées de l'année.

2.3 DES INNOVATIONS À RECONNAÎTRE À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Pour plusieurs jeunes qui n'ont pas de diplôme du secondaire, les services offerts par les commissions scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle¹⁰ constituent des avenues de formation compatibles avec leurs besoins.

Une proportion importante des jeunes âgés de 16 à 24 ans sans diplôme participent aux activités de formation offertes en formation générale des adultes et en formation professionnelle. En 2001, 64 000 des 154 000 jeunes âgés de 16 à 24 ans qui ne détenaient pas de diplôme du secondaire et n'étudiaient plus au secteur des jeunes dans le réseau public, soit 42 p. 100 d'entre eux, ont utilisé les services offerts en formation générale des adultes (50 000) ou en formation professionnelle (14 000).

Par ailleurs, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle offrent de nombreux services adaptés à la situation de plusieurs jeunes adultes. Un sondage réalisé par le Ministère auprès des centres d'éducation des adultes et visant à connaître les services particuliers mis en place pour les jeunes ayant quitté l'école indique que 17,2 p. 100 des commissions scolaires ont instauré de tels services pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans et que 48,4 p. 100 d'entre elles l'ont fait pour les jeunes âgés de 16 à 20 ans.

Les données statistiques confirment en outre que les services éducatifs de la formation générale des adultes des commissions scolaires contribuent de manière importante à l'augmentation du nombre de jeunes adultes et d'adultes qui obtiennent un diplôme du secondaire. En effet, pour l'année scolaire 1997-1998, le taux d'obtention du diplôme du secondaire par les jeunes au Québec était de 66,2 p. 100 (MEQ, 1999). Si l'on tient compte de la fréquentation de l'éducation des adultes, ce taux augmente à 81,2 p. 100 (MEQ, 1999). De 1976 à 1998, la contribution de l'éducation des adultes à l'obtention du diplôme a plus que triplé, passant de 4,1 p. 100 à 15 p. 100 (MEQ, 1999)¹¹.

2.4 LA NÉCESSITÉ D'INTENSIFIER LES EFFORTS POUR AMENER CERTAINS JEUNES À REPRENDRE LES ÉTUDES

Malgré le nombre important de jeunes adultes inscrits en formation générale des adultes et en formation professionnelle, les services offerts et la contribution importante de ces derniers à l'augmentation du nombre de jeunes qui obtiennent

10. Les 72 commissions scolaires dispensent des services d'enseignement primaire, secondaire et professionnel dans trois types d'établissements d'enseignement :

- l'**école**, établissement destiné à l'enseignement primaire ou à l'enseignement secondaire général autre que celui qui correspond aux services éducatifs de formation professionnelle;
- le **centre d'éducation des adultes**, établissement destiné à assurer les services d'enseignement des personnes inscrites aux services éducatifs destinés aux adultes;
- le **centre de formation professionnelle**, établissement qui assure l'enseignement secondaire professionnel.

11. S. Bourdon (2001), « Les jeunes de l'école à l'emploi : l'hyperactivité comme adaptation à la précarité au Québec », dans L. Rouleau-Berger et M. Gauthier (dir.), *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*, Paris, Éditions de l'Aube, p. 73-85.

un diplôme, plusieurs jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans ne se prévalent toujours pas des services offerts par les commissions scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle ou, lorsqu'ils les utilisent, décrochent rapidement de nouveau.

En 2001, on estimait à 90 000 le nombre de jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans sans diplôme du secondaire n'utilisant pas les services des commissions scolaires¹² en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle, ce qui représentait 36 p. 100 de l'ensemble des jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans sans diplôme. Cette proportion variait grandement d'une commission scolaire à une autre (de 8 p. 100 à 70 p. 100).

La situation des jeunes sans diplôme n'utilisant pas les services des commissions scolaires est hétérogène. Certains voient leur accès à la formation limité parce qu'ils travaillent à temps plein ou parce qu'ils assument des responsabilités familiales ou encore parce qu'ils vivent dans des conditions économiques difficiles. D'autres, qui ont connu des difficultés scolaires, peuvent se heurter à la peur de rencontrer les mêmes difficultés scolaires qu'ils ont connues lors de leur séjour à l'école, à une perte de confiance en leurs compétences scolaires, à un manque de motivation ou à l'absence d'un projet de formation. Certains ont des conditions de vie et personnelles qui rendent difficiles leur participation à une formation et la continuité de celle-ci (toxicomanie, délinquance, rupture avec le milieu, etc.). Enfin, plusieurs auraient besoin d'un complément de formation leur permettant de se qualifier pour accéder à un emploi ou améliorer leur situation d'emploi¹³. Ces situations se conjuguent, quelquefois, avec des facteurs tels que l'éloignement et les difficultés de transport et de mobilité de même que l'accès limité aux emplois, surtout en milieu rural.

Le Programme vise ainsi à présenter diverses offres de services de formation et d'accompagnement destinées aux jeunes adultes sans diplôme, que les commissions scolaires – qui prennent toutefois acte de l'hétérogénéité de leurs situations de vie et de leurs projets – n'ont pas réussi à atteindre jusqu'à maintenant. Ces services de formation et d'accompagnement font appel à l'innovation et à la créativité des milieux ainsi qu'à la mobilisation de tous les acteurs concernés.

12. On a établi cette population en soustrayant du nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans sans diplôme (Statistique Canada, 2001) le nombre de personnes âgées de 16 à 24 ans sans diplôme qui ont utilisé les services en formation générale, des jeunes ou des adultes, et en formation professionnelle dans le réseau public.

13. C. Dubar (1987), *L'autre jeunesse : jeunes stagiaires sans diplôme*, Lille, Presses universitaires de Lille.

Des services de formation et d'accompagnement adaptés aux besoins des jeunes adultes n'utilisant pas les services de formation des commissions scolaires

3.1 LE PARTAGE D'UN BUT

L'ensemble des efforts à consentir que ce programme propose vise à permettre aux divers jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans ciblés par celui-ci d'obtenir un diplôme du secondaire (DEP, DES) et de poursuivre leurs études ou d'entreprendre une démarche pour s'intégrer de façon stable à la collectivité et au marché du travail.

3.2 LES CIBLES DU PROGRAMME

Les personnes et les organismes pouvant influencer la réussite des jeunes adultes sur le territoire de chaque commission scolaire sont à la fois des acteurs et des cibles du Programme. Cela suppose, dans l'élaboration du plan d'action, des objectifs et des actions pour chacune des trois cibles du Programme : les jeunes adultes, l'environnement éducatif et la communauté.

3.2.1 Les jeunes adultes visés par le Programme

- Le Programme vise les jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme du secondaire (DEP, DES) et qui, compte tenu de leurs caractéristiques, de leur passé scolaire ainsi que de leur situation personnelle, familiale, sociale et professionnelle, ne participent pas aux activités de formation offertes actuellement par les commissions scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle. Ces jeunes sont en emploi, au chômage, prestataires de la sécurité du revenu ou n'ont pas de soutien financier. Certains assument des responsabilités parentales, d'autres vivent dans la rue.
- Le Programme vise également les jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme du secondaire et qui se sont inscrits à des services de formation générale des adultes et de formation professionnelle, mais qui ont décroché au cours de l'année.

Le Programme vise, en ce sens, à amener à reprendre les études un plus grand nombre de jeunes qui ne sont pas inscrits à des services de formation ou qui, lorsqu'ils le sont, décrochent de nouveau, en leur proposant des services de formation et d'accompagnement adaptés à leur situation personnelle, familiale, sociale et professionnelle. Les jeunes poursuivant des études en formation générale des adultes ou en formation professionnelle ne sont pas visés par ce programme.

3.2.2 Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement visés par le Programme

Le Programme cible les commissions scolaires de même que les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle. En collaboration avec les écoles, ils sont invités à analyser la situation des jeunes adultes visés sur leur territoire, à mettre en œuvre des offres de services de formation et d'accompagnement adaptés à ces derniers et à assurer la continuité des services qui leur sont offerts.

3.3.3 Les organismes de la communauté visés par le Programme

Les acteurs de la communauté qui travaillent sur les territoires des commissions scolaires visées par le Programme sont, entre autres, les centres locaux d'emploi, les ressources externes consacrées à la formation des jeunes adultes, les centres jeunesse, les centres locaux de services communautaires, les carrefours jeunesse-emploi, les centres de la petite enfance, les entreprises, etc. Ils sont tous invités à faire partie d'une équipe locale, à dresser le portrait du territoire, à déterminer leur contribution à la réussite scolaire des jeunes adultes visés, à adapter leur offre de services et à en assurer la continuité.

3.3 DES OBJECTIFS COMMUNS

Le Programme comporte des objectifs pour chacune des cibles :

3.3.1 Objectif 1, touchant les jeunes adultes

- soutenir les divers jeunes adultes visés par le Programme dans leurs parcours et réussite scolaires de manière à assurer leur participation active à une formation, la continuité de celle-ci, et leur obtention d'un diplôme du secondaire (DEP, DES).

3.3.2 Objectif 2, touchant la commission scolaire et l'environnement éducatif

- adapter l'offre de services en formation générale des adultes et en formation professionnelle de même que les services d'accompagnement destinés aux divers jeunes adultes visés par le Programme de manière à assurer leur participation à une formation, la continuité de celle-ci et leur obtention d'un premier diplôme du secondaire (DEP, DES).

3.3.3 Objectif 3, touchant la communauté

- favoriser le partenariat entre les organismes de la communauté, la mobilisation de ces derniers de même que l'adaptation et la continuité de leurs services de manière à assurer la participation des jeunes visés à une formation, la continuité de celle-ci et leur obtention d'un premier diplôme du secondaire (DEP, DES).

Les facteurs qui influencent la réussite scolaire des jeunes adultes



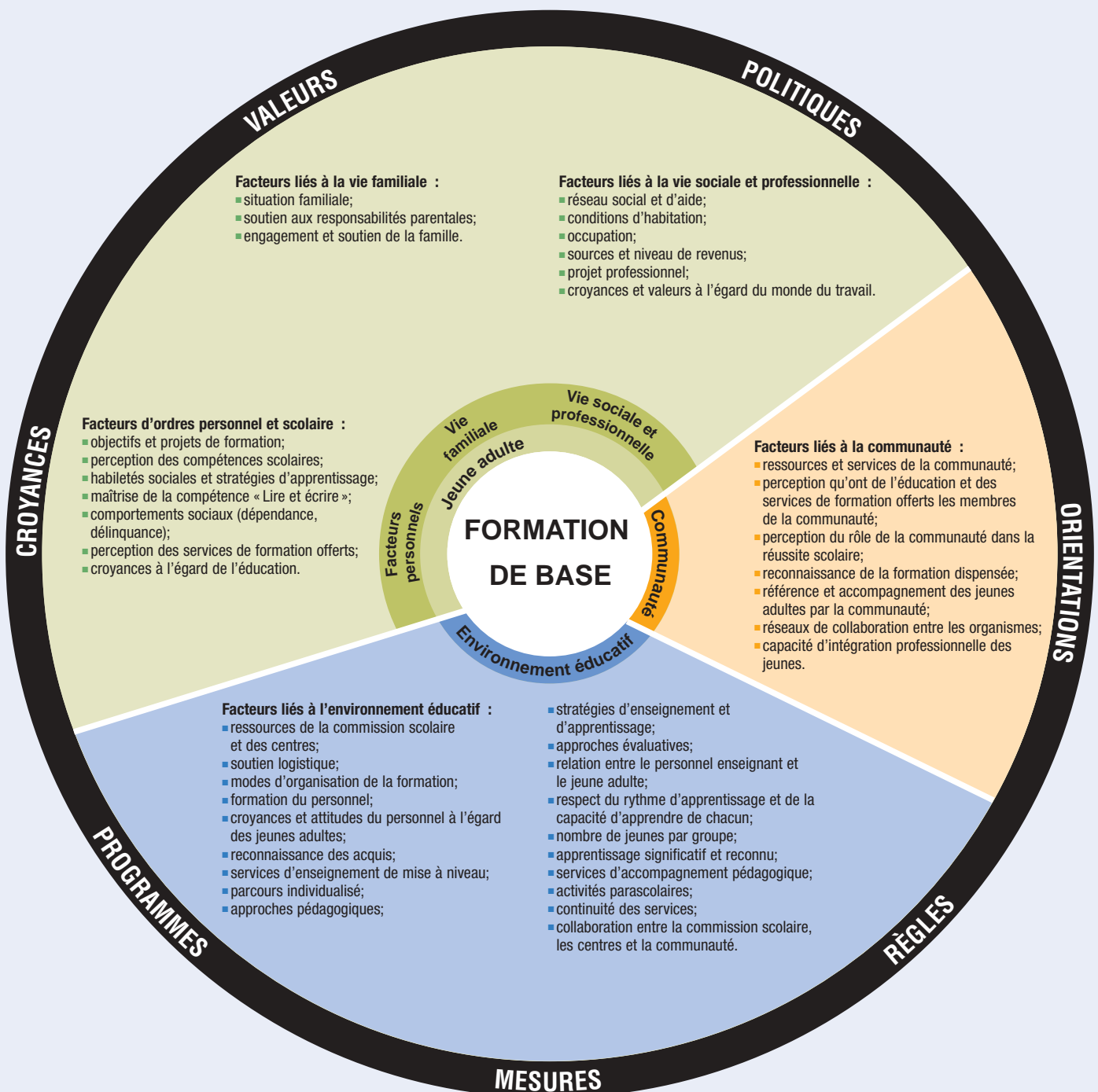
Des facteurs relatifs à chacune des cibles du programme – le jeune adulte, l’environnement éducatif et la communauté – peuvent avoir un effet positif ou négatif sur la persévérance et la réussite des jeunes adultes, durant leur formation de base, de même que sur leur intégration sociale et professionnelle. Ces facteurs sont décrits ci-dessous.

- **les facteurs liés à la vie personnelle et scolaire du jeune adulte** : les objectifs et le projet de formation, la perception des compétences scolaires, les habiletés sociales et les stratégies d’apprentissage, la maîtrise de la compétence « Lire et écrire », les comportements sociaux (dépendance, délinquance), la perception des services de formation offerts, les croyances à l’égard de l’éducation, etc.;
- **les facteurs liés à la vie familiale du jeune adulte** : les responsabilités parentales, la situation familiale, l’engagement et le soutien des parents et de la famille, etc.;
- **les facteurs liés à la vie sociale et professionnelle du jeune adulte** : le réseau social et d’aide, les conditions d’habitation, l’occupation, les ressources et les revenus, le projet professionnel, les croyances et les valeurs à l’égard du monde du travail, etc.;
- **les facteurs liés à l’environnement éducatif** : les ressources, les modes d’organisation de la formation, la formation du personnel, les croyances et attitudes du personnel à l’égard des jeunes, la reconnaissance des acquis, les services d’enseignement de mise à niveau, le parcours individualisé, les approches pédagogiques, la diversité des parcours, des voies et des modes de formation, les stratégies d’enseignement et d’apprentissage, les approches évaluatives, le respect du rythme d’apprentissage et de la capacité d’apprendre de chaque jeune, l’accompagnement pédagogique, la relation entre le personnel enseignant et le jeune adulte, le nombre de jeunes par groupe, des apprentissages significatifs et reconnus, les activités parascolaires, la continuité des services, la relation entre la commission scolaire et la communauté;
- **les facteurs liés à la communauté** : les ressources et les services de la communauté destinés aux jeunes adultes visés, la perception qu’ont de l’éducation, des établissements et des services de formation les membres de la communauté, la perception qu’ont de leur rôle relativement à l’éducation et des gains attendus les membres de la communauté, la reconnaissance de la formation dispensée, les réseaux de collaboration entre les organismes, la capacité d’intégration professionnelle des jeunes adultes, etc.;
- **les facteurs liés à la société** : les valeurs, les politiques gouvernementales, les programmes, etc.

Les commissions scolaires et leurs partenaires sont conviés à déterminer les facteurs se rapportant au jeune adulte, à sa vie personnelle, familiale et professionnelle, à l'environnement éducatif de même qu'à la communauté et ayant une influence positive ou négative sur la réussite scolaire ainsi que l'intégration sociale et professionnelle des divers jeunes adultes de leur territoire. Ils sont également appelés à comprendre les dynamiques en jeu. Ainsi, ils seront en mesure de prendre en compte ces éléments dans la conception des services de formation et d'accompagnement qui seront proposés aux jeunes adultes visés.

FIGURE 2

Des facteurs pouvant influencer sur la réussite scolaire des jeunes adultes





Certaines approches et conditions apparaissent importantes à considérer dans la mise en place des services de formation et d'accompagnement adaptés aux divers jeunes adultes visés. On compte notamment parmi celles-ci l'approche écosystémique, le partenariat, l'autonomisation (*empowerment*) et le capital social.

5.1 L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE

Un consensus se dégage des récentes recherches en éducation. On ne peut appréhender l'échec ou la réussite scolaire sous l'angle de l'analyse de causalité en fragmentant ou en isolant cette réalité de façon à n'intervenir que sur certains déterminants ou encore sur un seul acteur. Trop de facteurs et d'acteurs sont en cause dans la réussite scolaire des jeunes adultes visés par le Programme pour que l'on puisse faire reposer la réussite scolaire de ces derniers sur quelques dénominateurs ou un seul acteur, aussi bien sélectionnés soient-ils.

<12

Dans ce programme, c'est autour des cibles – jeunes adultes, environnement éducatif et communauté – et de leurs interrelations que se planifie la réussite éducative des divers jeunes adultes visés. Il importe, d'une part, de connaître les facteurs contribuant à la réussite ou à l'échec scolaire des jeunes adultes ainsi que les acteurs impliqués et, d'autre part, de comprendre les interrelations qui existent entre ceux-ci.

Outre qu'elle donne un sens à la mobilisation des acteurs et au partenariat, cette approche constitue un outil pour analyser et comprendre la situation dans son ensemble, pour déterminer sur quels facteurs agir, pour convenir des actions à mener auprès des différentes cibles qui ont le pouvoir d'influencer la situation à transformer et pour organiser l'action des partenaires de façon à transformer la situation de manière durable.

5.2 LE PARTENARIAT

Le retour en formation des jeunes adultes visés, leur persévérance et leur réussite exigent que soient menées des interventions diverses, sur plusieurs niveaux, et sollicitent un éventail de ressources qu'un acteur seul ne peut assurer. C'est pourquoi la mobilisation et l'engagement des organismes de la communauté concernés par la réussite de la formation de base des jeunes adultes, et de ces jeunes mêmes, sont essentiels.

Ensemble, les organismes de la communauté peuvent analyser la situation des jeunes adultes visés dans leur milieu et déterminer les conditions de leur participation aux activités de formation, apporter les adaptations requises, tisser des liens entre leurs actions et services ainsi qu'assurer la complémentarité et la continuité de ces derniers pour favoriser la réussite des jeunes adultes visés.

L'organisation des services de formation et des services d'accompagnement adaptés aux divers jeunes adultes visés s'appuie sur une entente de partenariat local favorisant des liens étroits entre, notamment, les services et les établissements d'enseignement de la commission scolaire¹⁴, les centres locaux d'emploi, les ressources externes désignées et d'autres partenaires concernés tels les centres jeunesse, les centres locaux de services communautaires, les carrefours jeunesse-emploi et les entreprises.

Cette entente signée par tous les partenaires précise le partage et la complémentarité des rôles des acteurs concernés, entre autres en matière de référence, de services de formation et de services d'accompagnement.

5.3 LE CAPITAL SOCIAL¹⁵

Le capital social fait référence aux relations sociales, aux réseaux, aux normes et aux valeurs qui conduisent à la cohésion sociale et qui facilitent l'action collective vers la réalisation d'objectifs et d'intérêts communs. Cette approche s'intéresse aux relations entre les acteurs d'une communauté et les réseaux qu'ils forment. Dans ce programme, elle suppose un investissement dans la mise en place de réseaux fonctionnels établis entre les différents acteurs des différents établissements scolaires (jeunes adultes, personnel enseignant, direction, personnel professionnel, personnel de soutien, etc.) et des organismes de la communauté (intervenantes et intervenants communautaires, institutionnels, culturels et municipaux, entreprises, etc.). Les différents acteurs de la communauté sont invités à établir ou renforcer les réseaux de collaboration nécessaires pour favoriser l'atteinte des buts et objectifs du Programme.

5.4 L'AUTONOMISATION (EMPOWERMENT) OU LE POUVOIR D'AGIR

L'autonomisation fait référence à la possibilité pour les personnes de mieux contrôler leur vie et d'être des agentes et agents de changement de leur propre développement. Elle nécessite une analyse systématique du milieu par les

14. Les services en formation générale des adultes et en formation professionnelle et les centres qui les dispensent sont directement concernés par cette action.

15. M. Woolcock (2001), « La place du capital social dans la compréhension des résultats sociaux et économiques », dans J. F. Helliwell et A. Bonikowska (dir), *La contribution du capital humain et social à la croissance économique durable et au bien-être, rapport du symposium international*, OCDE, Développement des ressources humaines Canada, Hull, gouvernement du Canada, p. 71- 98.

personnes concernées de façon que ces dernières comprennent la situation et la prise en considération des personnes désirant exercer leur pouvoir¹⁶. Cette approche orientera la conception des plans d'action et des services qui seront adaptés aux divers jeunes adultes visés.

5.5 DES ASPECTS À CONSIDÉRER POUR LA MISE EN PLACE D'ENVIRONNEMENTS ÉDUCATIFS ADAPTÉS

Enfin, les aspects suivants sont à considérer pour la mise en place d'environnements éducatifs adaptés à la situation des divers jeunes adultes :

- Prendre appui sur les acquis des jeunes, par exemple prévoir l'accès à une mise à niveau avant les tests de classement.
- Susciter une participation active et volontaire.
- Offrir des formations aux finalités variées.
- Proposer des parcours et des horaires de formation variés et souples, entre autres pour leur permettre de subvenir à leurs besoins.
- Ajuster les stratégies d'enseignement, par exemple en adaptant les approches pédagogiques.
- Miser sur un accompagnement individualisé et soutenu.
- Former une équipe d'intervention solide et stable.
- Créer un milieu de vie engageant pour les jeunes.
- Assurer le soutien logistique.
- Tenir compte de la famille et des réseaux.
- Proposer des apprentissages significatifs pour les jeunes et reconnus par la communauté.

Ces aspects sont décrits en détail dans le document *Inspirer de nouveaux environnements éducatifs : cadre andragogique pour les services de formation et d'accompagnement adaptés visant les 16-24 ans décrocheuses et décrocheurs scolaires ou faiblement scolarisés*.

De plus, l'adaptation des services de formation et d'accompagnement devra être fondée sur une analyse différenciée selon le sexe.

Le Ministère apportera son appui aux partenaires qui devront mener ces actions.

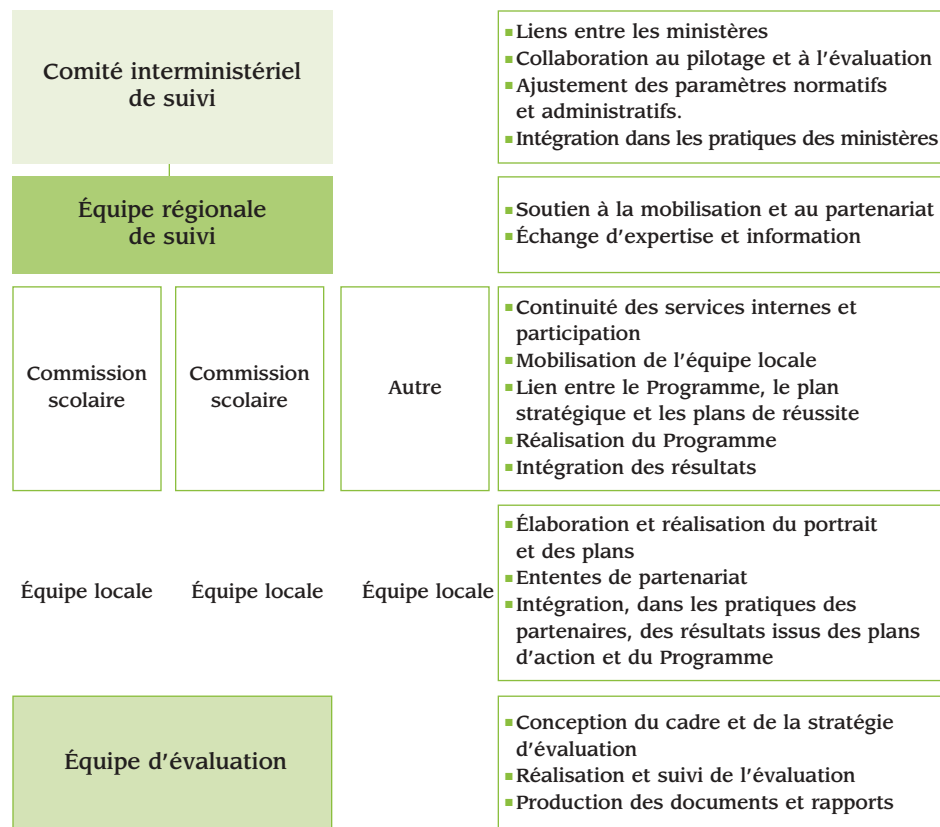
16. Y. Le Bossé, *Introduction à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir*, Québec, Université Laval, document de travail.

Le rôle des acteurs à tous les paliers



L'organisation du Programme tient compte de l'importance d'assurer le pilotage et l'évaluation de celui-ci et de soutenir de manière appropriée chacun des milieux dans sa mise en œuvre. À plus long terme, elle vise à favoriser la modification des paramètres de financement des services et des programmes afin d'assurer la pérennité des services mis en place. Bien qu'il soit partenarial, le Programme est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation.

FIGURE 3 | L'organisation du programme



6.1 LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE SUIVI

Le comité interministériel de suivi, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, regroupe des personnes représentant le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il a pour mandat de faciliter la concertation entre les différents ministères et organismes, de collaborer au pilotage et à l'évaluation du Programme, d'appuyer sa mise en œuvre à tous les paliers et de formuler des recommandations ayant trait au pilotage et à l'évaluation de celui-ci de même qu'aux modifications à apporter aux paramètres normatifs et financiers, aux programmes, etc., le cas échéant.

6.2 L'ÉQUIPE RÉGIONALE DE SUIVI

Le suivi régional du Programme est sous la responsabilité de chacune des directions régionales du Ministère, en collaboration avec les ministères concernés. Cette équipe facilite la mobilisation et le partenariat nécessaires pour la mise en œuvre du Programme au palier local, met en place les mécanismes de communication, de formation et d'échange d'expertise à son niveau, assure l'arrimage des services au palier régional, le cas échéant, participe au pilotage et à l'évaluation du Programme et favorise l'intégration, en tout ou en partie, des résultats.

6.3 LA COMMISSION SCOLAIRE

Au palier local, la commission scolaire est responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Programme ainsi que de l'utilisation des sommes allouées.

Elle assure la concertation entre les écoles secondaires, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle pour une continuité des services offerts aux jeunes visés, s'occupe de la mobilisation de l'équipe locale des partenaires, assume la représentation des établissements dans l'équipe locale et les appuie à toutes les étapes menant à l'adaptation de leurs services, se charge, avec les partenaires internes et externes, de l'analyse de la situation sur son territoire, soutient l'arrimage entre le Programme, le plan stratégique qu'elle a établi et les plans de réussite des centres, facilite l'établissement d'ententes de partenariat, assure la transmission de l'information au Ministère, participe au pilotage et à l'évaluation du Programme à son niveau et favorise l'intégration, en tout ou en partie, des résultats dans ses pratiques.

6.4 L'ÉQUIPE LOCALE DES PARTENAIRES

Cette équipe, liée par une entente de partenariat local, est constituée de personnes représentant la commission scolaire, les centres locaux d'emploi, les centres jeunesse, les centres locaux de services communautaires, le Forum jeunesse, les organismes communautaires tels les carrefours jeunesse-emploi et les ressources externes de main-d'œuvre ainsi que les entreprises.

L'équipe locale fait partie de l'ensemble des acteurs appelés à dresser le portrait de la situation sur le territoire de la commission scolaire, collabore à la préparation du plan d'action, s'implique dans l'entente de partenariat locale qui précise le partage et la complémentarité des rôles ainsi que la contribution de chaque partenaire, assure le déroulement des activités prévues et la continuité des services offerts aux jeunes visés, favorise et soutient l'intégration des nouvelles pratiques au sein de son organisation, participe au pilotage ainsi qu'à l'évaluation du Programme et apporte les ajustements nécessaires à l'entente de partenariat et à l'offre de services, le cas échéant.



Le Ministère appuiera les équipes locales relativement à chacune des productions décrites ci-dessous.

7.1 DES CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE BASÉES SUR LA RECHERCHE ET LA PRATIQUE

Les équipes locales pourront compter sur des documents faisant état de conditions à privilégier pour favoriser la réussite éducative des jeunes visés ainsi que d'approches et de pratiques porteuses adoptées dans les commissions scolaires; sur des données ayant trait aux populations visées; sur des suggestions d'outils permettant d'analyser la situation et d'élaborer leur plan d'action lié aux cibles du Programme (jeunes adultes, environnement éducatif et communauté).

7.2 UN PORTRAIT DU TERRITOIRE

Les équipes locales collaboreront étroitement à l'établissement du portrait de la situation de leur territoire. Ce portrait permettra de faire des constats relativement aux jeunes adultes qui ont repris leur formation et à ceux qu'il faut amener à le faire, aux services de formation et d'accompagnement offerts aux jeunes adultes, à l'offre de services des organismes, aux conditions de participation des jeunes adultes et à la possibilité de chaque organisme d'agir sur les facteurs qui ont un effet sur la réussite des jeunes adultes. La connaissance partagée du territoire permettra de préciser les besoins et les forces en présence et d'établir des priorités pour chaque cible du Programme.

7.3 UN PLAN D'ACTION ET UNE ENTENTE DE PARTENARIAT

Sont pris en considération dans l'élaboration du plan d'action le portrait de la situation, les objectifs et les trois cibles du Programme. Pour chacune d'elles, des priorités, des objectifs, des indicateurs, des moyens et un calendrier de travail seront déterminés par l'équipe locale. Ces données seront transmises au Ministère par l'intermédiaire du plan stratégique de la commission scolaire et des plans de réussite des établissements concernés ou d'une manière autre convenue entre la commission scolaire et le Ministère.

De plus, une entente de partenariat précisera le partage et la complémentarité des rôles entre les organismes de la communauté qui participent au Programme, notamment en matière de référence, de services de formation et de services d'accompagnement.

7.4 UN RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Un rapport annuel présentant l'état d'avancement des plans, les résultats intermédiaires observables, les difficultés rencontrées, les ajustements faits, l'utilisation des allocations et les perspectives de développement pour l'année suivante sera déposé.

7.5 UN TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Afin d'assurer le transfert des connaissances issues de la mise en œuvre du Programme et de la réalisation des plans d'action par les commissions scolaires et les partenaires, le Ministère mettra en place des mécanismes de diffusion relatifs aux outils conçus et expérimentés, aux pratiques et aux résultats.

7.6 UN RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL

Les commissions scolaires et leurs partenaires collaboreront avec l'équipe d'évaluation en faisant état des activités réalisées, des pratiques adoptées, des résultats obtenus, des obstacles franchis, etc.

FIGURE 4 | Une démarche vers l'adaptation des services

Des connaissances dans le domaine	Pour des fondements communs reconnus et éprouvés
Un portrait du territoire	Pour une connaissance, par l'ensemble des partenaires des territoires, des populations atteintes et à atteindre, des acteurs en présence, des services offerts et de leur continuité, des partenariats ainsi que des dynamiques du milieu
Un plan d'action et une entente de partenariat	Pour une action cohérente selon les caractéristiques du milieu et les besoins des divers jeunes qu'il faut amener à reprendre les études et pour une formalisation des rôles des partenaires
Des échanges réguliers	Pour une synergie entre les équipes et une diffusion des savoir-faire
Un rapport annuel d'activité	Pour un suivi constant de la réalisation du plan d'action, une évaluation constructive et des ajustements nécessaires
Un rapport d'évaluation final	Pour une adaptation durable des services de formation et d'accompagnement



Certaines données sont nécessaires si l'on veut être en mesure de suivre l'évolution du Programme, d'évaluer l'implantation de celui-ci en prévision de son ajustement pour les années suivantes et, enfin, de déterminer s'il y a lieu les modifications qu'il faudrait apporter aux paramètres financiers et normatifs des ministères. En ce qui a trait au pilotage et au suivi du Programme, la commission scolaire transmet au Ministère :

- un plan d'action qui contient des données, pour la commission scolaire et les établissements concernés, se rapportant à l'analyse de la situation, aux objectifs, aux indicateurs, au calendrier de travail et, enfin, aux moyens mis en œuvre relativement aux trois cibles du Programme (jeunes adultes, environnement éducatif, communauté);
- un rapport annuel qui présente, pour la commission scolaire et les établissements concernés, l'état d'avancement du plan, les résultats intermédiaires, les difficultés rencontrées, les ajustements faits, l'utilisation des allocations et les perspectives de développement pour l'année suivante. Ces données seront transmises au Ministère par l'intermédiaire du plan stratégique de la commission scolaire et des plans de réussite des établissements concernés ou d'une manière autre convenue entre la commission scolaire et le Ministère. Des outils sont proposés sur le site Internet de la Direction de la formation générale des adultes (DFGA);
- l'entente de partenariat signée par l'équipe locale. Un modèle d'entente est proposé sur le site Internet de la DFGA.



Le Programme sera mis en œuvre dans les 17 régions administratives.

Une attention particulière sera apportée aux milieux défavorisés. Dans ces derniers, les risques d'échec scolaire sont plus élevés et les efforts à consentir pour transformer la situation, plus importants. On trouve dans les milieux défavorisés une accumulation de conditions défavorables telles que la pauvreté, une difficile intégration socio-professionnelle, de faibles revenus, un taux élevé de décrochage, des pratiques de lecture peu diversifiées, la faible scolarité de la mère, la précarité d'emploi, la dépendance économique, l'absence de transport, l'éloignement des services de formation, etc. La présence et la conjugaison de plusieurs de ces conditions peuvent rendre difficiles l'intégration, la persévérance et la réussite scolaire des jeunes adultes visés.



10.1 LE SOUTIEN FINANCIER

Le Programme prévoit un soutien financier pour la mise en place, par les commissions scolaires et les établissements concernés en collaboration avec les organismes de la communauté, de services de formation et d'accompagnement adaptés aux divers jeunes adultes ciblés. Ce financement a pour objet de permettre aux commissions scolaires :

- de soutenir une démarche de partenariat facilitant l'implication de tous les partenaires internes et externes dès l'introduction du Programme et leur participation à l'analyse de la situation ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre d'un plan d'action lié aux objectifs et aux cibles du Programme;
- de réaliser une démarche qui prévoit un portrait de la situation, un plan d'action, un suivi régulier et une participation à l'évaluation;
- d'agir de façon concertée et globale sur les systèmes qui influencent la réussite scolaire des jeunes adultes visés;
- de favoriser l'expérimentation et l'intégration des nouvelles pratiques par les organismes.

À la fin du Programme, les paramètres de financement des services et des programmes auront été modifiés afin que soit assurée la pérennité des services mis en place.

10.2 LE VERSEMENT DE L'ALLOCATION

La première année, l'allocation est versée par le ministère de l'Éducation à chacune des commissions scolaires.

Les années suivantes, l'allocation sera versée sur réception du rapport annuel, du plan d'action et de l'entente de partenariat de l'année à venir.

Des commentaires et des informations concernant les aspects de l'évaluation seront transmis aux commissions scolaires et aux équipes locales, le cas échéant.

10.3 LE SOUTIEN À LA RÉALISATION

Afin de soutenir les commissions scolaires et leurs partenaires dans la mise sur pied de services de formation et d'accompagnement adaptés ainsi que la création des conditions de succès énoncées précédemment, les ministères mettront à leur disposition des ressources en matière d'analyse de la situation, de contenu et d'évaluation :

- Des outils visant à appuyer les commissions scolaires dans l'analyse de la situation leur seront proposés : questionnaire portant sur les services existants, données concernant les populations atteintes et à atteindre par chaque commission scolaire ainsi que le cheminement scolaire des jeunes adultes, etc.
- Un document décrivant les conditions de succès essentielles à la création d'environnements éducatifs adaptés aux jeunes et des fiches présentant certains projets inspirants auxquels participent des jeunes âgés de 16 à 24 ans seront transmis aux partenaires afin de les soutenir dans la conception de leur offre de services.
- Des sessions de formation continue sur des thématiques liées au sujet seront offertes. Ces thématiques seront déterminées en collaboration avec les partenaires.
- Enfin, une structure de soutien informatique permettant de diffuser la documentation et divers outils se rapportant au Programme ainsi que de faire état du développement de celui-ci sera implantée.

21 >

11

L'évaluation du Programme



Dans le contexte du renforcement de la reddition de comptes à laquelle est tenu le gouvernement, le ministère de l'Éducation se doit de procéder à l'évaluation de ses politiques, programmes et mesures. L'évaluation du Programme devrait fournir les informations nécessaires au responsable de celui-ci et à tous ceux qui y participent pour qu'ils apportent aux services les ajustements appropriés dans une optique d'évaluation formative. D'abord, il convient de connaître et comprendre les enjeux qui ont contribué à favoriser la mise en œuvre du Programme ou à faire obstacle à celle-ci. La démarche d'évaluation devrait permettre aussi, à plus long terme, de mesurer l'atteinte des objectifs du

Programme et les effets de la mise en place des services adaptés, tant sur les participants et participantes que sur le partenariat et la continuité des services dans la communauté. Enfin, l'évaluation devra alimenter la réflexion des décideurs quant à la pertinence des services instaurés et aux suites à donner à ce programme.

Une des préoccupations du ministère de l'Éducation est d'assurer que les adaptations apportées aux services de formation et d'accompagnement par l'ensemble des partenaires pourront se maintenir. Les résultats de l'évaluation aideront, entre autres, à déterminer les modifications à apporter aux paramètres de financement des services et des programmes afin que soit assurée la pérennité des services mis en place.

Le mandat d'évaluation a été confié aux unités responsables de l'évaluation du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. En outre, un comité de suivi de l'évaluation, constitué de personnes de différents milieux, aura pour mandat de soutenir la démarche d'évaluation en se prononçant sur les enjeux prioritaires d'évaluation, en commentant les documents produits ou en facilitant l'organisation de la collecte de données.



Pour obtenir tout renseignement, veuillez communiquer avec la direction régionale du ministère de l'Éducation associée à votre territoire.



LE PLAISIR D'APPRENDRE

J'EMBARQUE
QUAND ÇA ME **RESSEMBLE**